

1601

28 septembre 1981

Extrait du procès-verbal:

- HSA 15 pour exécution avec les pouvoirs

- EPD 3 pour connaissances

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 32e session, Genève, 12 - 21 octobre 1981, délégation

Département des affaires étrangères. Proposition du 15 septembre 1981 (annexe)

Département de justice et police. Co-rapport du 22 septembre 1981 (adhésion)

Département des finances. Co-rapport du 23 septembre 1981 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse à la 32e session du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui se tiendra à Genève du 12 au 21 octobre 1981 est composée comme suit:

- Chef de la délégation: M. l'Ambassadeur François-Charles Pictet, chef de la Mission permanente de la Suisse près les Organisations Internationales à Genève;

- Suppléant du chef de la délégation: M. Philippe Chapatte, chef de la section des réfugiés, département de justice et police;

- Délégués: M. Eugen Klöti, chef de la section des oeuvres d'entraide internationale, département des affaires étrangères;

M. Jean-Daniel Biéler, premier secrétaire d'ambassade, Mission permanente de la Suisse près les Organisations Internationales à Genève.

2. A l'exception de M. Klöti, la même délégation prendra part aux réunions du Sous-Comité plénier sur la protection internationale et du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières, qui auront lieu à Genève les 8 et 9 octobre 1981.

3. Le chef de la délégation pourra faire appel à d'autres spécialistes de l'administration fédérale, si besoin est, pour l'examen de problèmes particuliers.

4. Conformément aux normes du département des finances, les membres de la délégation, qui ne sont pas domiciliés à Genève, reçoivent une indemnité journalière de fr. 130.--. Les indemnités et les frais de voyage seront mis à la charge de la rubrique "débours" des services dont relèvent les délégués.

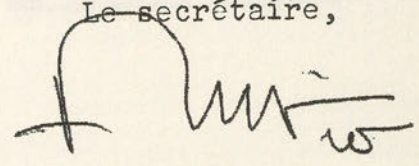


EIDGENÖSSISCHES DEPARTMENT
FOR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DEPARTMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
FEDERALE DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS

Extrait du procès-verbal:

- EDA 15 pour exécution avec les pouvoirs
- EJPD 3 pour connaissance
- EFD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Commission suisse à la 32e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) - 21 octobre 1977

La 32e session du Comité exécutif du Programme des Nations Unies pour les réfugiés se tiendra à Genève du lundi 12 octobre au mercredi 21 octobre 1977, les 8 et 9 octobre prochains. Les réunions de ce Comité plénier sur la protection internationale des réfugiés seront chargés des questions administratives et financières.

Comme par le passé, les délibérations de ce Comité porteront sur les tâches principales de son mandat, à savoir le règlement des affaires pour les réfugiés (RCR), le statut des réfugiés, qui vise au respect des droits des réfugiés, au statut des réfugiés, et à l'assistance matérielle aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'à la fourniture de secours d'urgence, soit par l'intermédiaire des gouvernements, si leur consentement, leur réintégration sur place, la délivrance de visas, le dépôt d'un projet de mandat de non-rapatriement et l'émission ainsi que d'un document, préparé par le HCR, conformément



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.743.23(32e) - BAR/jc

Berne, le 15 septembre 1981

Distribuée

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la 32e session du Comité exécutif
 du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies
 pour les réfugiés (12 - 21 octobre 1981)

La 32e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés se tiendra à Genève du lundi 12 octobre au mercredi 21 octobre 1981. Elle sera précédée, les 8 et 9 octobre prochains, des réunions du Sous-Comité plénier sur la protection internationale et du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières.

Comme par le passé, les délibérations du Comité exécutif porteront sur les tâches principales du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à savoir la protection internationale, qui vise au respect des instruments internationaux relatifs au statut des réfugiés, et l'assistance matérielle apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées, soit pour leur fournir des secours d'urgence, soit pour favoriser leur rapatriement librement consenti, leur réinstallation dans un autre pays ou leur intégration sur place. Le Comité exécutif sera en outre saisi d'un projet de mandat du Sous-Comité administratif et budgétaire ainsi que d'un document, préparé par le Haut Commissaire,

sur les questions concernant l'organisation de ses services. Enfin, le Comité examinera les comptes de 1980 ainsi que l'état des contributions et les besoins financiers globaux pour 1981 et 1982. Si les prévisions se confirment, le budget du HCR pour l'année 1981 ne dépassera pas le montant record de 500 millions de dollars enregistré en 1980; il y aura probablement une nette diminution en 1982.

Au cours de cette dernière année, de multiples conflits et bouleversements sociaux ont entraîné de nouvelles et graves atteintes aux droits de l'homme. Les mouvements de réfugiés et de personnes déplacées se sont poursuivis et ont requis le concours plus généreux de la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire du HCR, dont les responsabilités se sont accrues. Le problème des réfugiés et des personnes déplacées en Asie du Sud-Est a continué de susciter de graves préoccupations. Le nombre des réfugiés afghans au Pakistan a considérablement augmenté et a dépassé deux millions. En Amérique, l'exécution des programmes du HCR s'est concentrée sur les pays d'Amérique Centrale, où des mouvements massifs de réfugiés ont eu lieu. Pour ce qui est de l'Afrique, où l'afflux des réfugiés atteint des proportions alarmantes, c'est dans la Corne de l'Afrique, au Soudan et au Tchad que les problèmes se sont posés avec le plus d'acuité durant l'année écoulée. Dans ce contexte, il faut souligner l'importance de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (ICARA), qui eut lieu à Genève, les 9 et 10 avril 1981, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU et du HCR.

Sur le plan juridique, c'est avec satisfaction que l'on constate de nouvelles adhésions aux instruments internationaux concernant les réfugiés, dont celles du Japon et de plusieurs pays africains. Mais on a assisté aussi à de nouvelles atteintes au principe du non-refou

lement et à de nouvelles violations de la sécurité physique des réfugiés dans certaines régions. Cet état de choses continue à préoccuper profondément le Haut Commissaire qui compte pouvoir s'appuyer sur le Comité exécutif pour chercher des solutions à ces problèmes humanitaires.

Du fait de l'intérêt que la Suisse a toujours porté à la cause des réfugiés en général et aux actions du HCR, il importe qu'elle soit représentée à la prochaine réunion du Comité exécutif.

La question des réfugiés et les relations avec le HCR ressortissent à la fois au Département fédéral de justice et police et au Département fédéral des affaires étrangères. Aussi la délégation chargée de représenter le gouvernement suisse au Comité exécutif et au Sous-Comité plénier sur la protection internationale devrait-elle comprendre, comme à l'accoutumée, des agents de l'un et l'autre Département.

Ces dernières années, la délégation était dirigée par le Directeur de l'Office fédéral de la police. M. Peter Hess étant pris cette année par d'autres engagements, il conviendrait de désigner comme chef de la délégation l'Ambassadeur François-Charles Pictet, chef de la Mission permanente de la Suisse près les Organisations Internationales à Genève, qui fut suppléant du Chef de la délégation lors de la session de 1980. En qualité de suppléant du chef de la délégation, il conviendrait de nommer M. Philippe Chapatte, chef de la Section des réfugiés du Département fédéral de justice et police, qui est compétent notamment pour les questions d'accueil des réfugiés en Suisse et de protection juridique. Il est souhaitable, en outre, que la délégation comprenne un représentant de la Division de l'aide humanitaire de la Direction de la coopération

- 4 -

au développement et de l'aide humanitaire (DDA), compétente pour les questions concernant les contributions à des programmes d'aide dans les pays de premier asile; M. Eugen Klöti, chef de la Section des oeuvres d'entraide internationale, suivrait ainsi la session du Comité exécutif à partir du 12 octobre, dans la mesure où sa présence sera nécessaire. Afin d'assurer la participation à tous les travaux du Comité exécutif et des Sous-Comités, il est utile de nommer un quatrième membre de la délégation, à savoir M. Jean-Daniel Biéler, premier secrétaire à la Mission permanente de la Suisse près les Organisations Internationales à Genève. Au surplus, le chef de la délégation devrait pouvoir faire appel à d'autres spécialistes de l'administration fédérale, si besoin est, pour l'examen de problèmes particuliers.

Vu ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères, d'entente avec le Département fédéral de justice et police a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La délégation suisse à la 32e session du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui se tiendra à Genève du 12 au 21 octobre 1981 est composée comme suit :

- Chef de la délégation :

M. l'Ambassadeur François-Charles Pictet, chef de la Mission permanente de la Suisse près les Organisations Internationales à Genève

- Suppléant du Chef de la délégation :

M. Philippe Chapatte, chef de la Section des réfugiés, Département fédéral de justice et police

./.

- 5 -

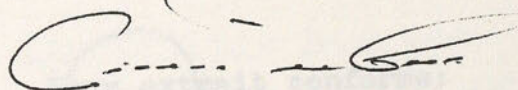
- Délégués :

M. Eugen Klöti, chef de la Section des oeuvres d'entraide internationale, Département fédéral des affaires étrangères

M. Jean-Daniel Biéler, premier secrétaire d'ambassade, Mission permanente de la Suisse près les Organisations Internationales à Genève.

2. A l'exception de M. Klöti, la même délégation prendra part aux réunions du Sous-Comité plénier sur la protection internationale et du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières, qui auront lieu à Genève les 8 et 9 octobre 1981.
3. Le chef de la délégation pourra faire appel à d'autres spécialistes de l'administration fédérale, si besoin est, pour l'examen de problèmes particuliers.
4. Conformément aux normes du Département fédéral des finances, les membres de la délégation, qui ne sont pas domiciliés à Genève, reçoivent une indemnité journalière de Fr. 130.-. Les indemnités et les frais de voyage seront mis à la charge de la rubrique "débours" des services dont relèvent les délégués.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert